

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
 A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
 A Paris, chez M. LÉVELLYER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT	Un an.	Six mois.	Trois mois.	
	Lyon.	24 fr.	13 fr.	7 fr.
	Hors Lyon.	30	16	9
	Etranger.	40	22	12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

A NOS ABONNÉS ET LECTEURS.

Les retards qu'éprouve le courrier de Paris et que la saison d'hiver ne fera sans doute qu'augmenter, forcent les journaux de Lyon à paraître sans attendre l'arrivée de la ville et à renvoyer au lendemain les séances de l'Assemblée, de la Bourse et les nouvelles du jour. Ce retard leur enlève ainsi toute avance sur les journaux de Paris, qui arrivent à l'heure où ils viennent à peine d'être distribués. Pour obvier à cet inconvénient, la Liberté, tant que dureront les retards apportés à la marche du courrier par la mauvaise saison, paraîtra à 9 heures du matin au lieu de paraître à midi. De la sorte elle pourra donner, 8 heures avant les journaux parisiens, les nouvelles apportées par la poste de la veille. A dater d'aujourd'hui, la Liberté est distribuée à 9 heures aux abonnés et à 10 heures vendue dans la rue.

Lyon, 14 novembre 1848.

L'Étape.

Le héros de Boulogne et de Strasbourg perd chaque jour un terrain dans la presse départementale. Sa candidature générale déjà en mascarade impériale, digne tout au plus d'éveiller l'enthousiasme des enfants ou les tendresses de quelque grognard oisif. Seuls, les vieux partis y accourent, fidèles à leur culte pour les fantômes, et à leurs rancunes contre les progrès de la démocratie. Ils sont escortés, dans cette croisade, par les ambitieux évincés et les publicistes déçus. D'une part, le prédicateur sifflé de la présidence héréditaire, aigri par une éclipse de soixante jours, — et de l'autre, Gracchus des hauts bourgeois, l'avocat des planteurs, le logiste de Nicolas, se vengent de Cavaignac en lui opposant une triste et ridicule incarnation du nom de l'empereur. Naguères, ces hommes prétendaient n'avoir d'autre but que celui de consolider les institutions démocratiques; ils désaient les uniques professeurs de l'idée vitale qui devait régénérer: ils pointaient contre la République naissante l'artillerie de leurs axiomes; ils se plaignaient de l'insuffisance des hommes, de leur étroite ambition, de leurs ridicules; — et aujourd'hui ils nous présentent, comme seul capable de maîtriser l'avenir, un espèce de Comèdus du bas-empire français, un Don Quichotte qui a paradé dans les armoiries de l'aristocratie anglaise et que le peuple de Londres a vu naguère maniant le rotin du constable. Genoude et Girardin, vaincus par le suffrage universel, se repoussent, par l'honnêteté publique qui écoute leur parole sans se méprendre sur leur but, n'ont rien trouvé de mieux que de déterrer un mât pour l'opposer à la République grandie malgré leurs attaques. C'est ainsi que s'épuise toujours dans ses moyens l'esprit tacticiens politiques. Il vient un temps où leur stratégie

sophistique leur fait défaut, où rejetés loin du mouvement par l'union des partis sincères dans l'ordre et la liberté, ils se voient obligés de recourir aux expédients grossiers et maladroits où l'ambition sans pudeur n'admet pas même l'ombre d'une idée.

Que veulent les vieux partis en se ralliant effrontément à la candidature de Louis Bonaparte? Evidemment, ils n'ont d'autre but que d'entraver, à l'aide d'un prétendant incapable et présomptueux, la marche des nouvelles institutions, diviser, affaiblir les forces du parti républicain, en couronnant un nom mal porté de toutes les gloires de l'époque impériale; amener un président incapable de continuer la tradition de Février, tirailé qu'il serait par ses tuteurs de la veille et ses parrains du lendemain.

Cette épreuve malheureuse serait pour eux une étape dans le chemin qui nous ramènera aux vieilles institutions. Car, à leurs yeux, une tentative de monarchisme échouant au sein d'une démocratie usée par tant de luttes, ne pourrait qu'amener un retour vers un prétendant moins compromis.

Après que tant d'hommes se seraient fatigués, — les uns à combattre les exagérations armées du socialisme, — les autres à douer le parti républicain d'une homogénéité qu'il n'a pas, — que faire? Sinon remonter plus haut encore dans la tradition monarchique et ramener à la frontière un autre Louis XVIII, tenant par la main le comte de Paris?

Les lys renaîtront des dernières convulsions de l'aigle impériale et de la profanation du drapeau républicain. La démocratie sera dépassée: l'étape napoléonienne franchie, et nous entrerons dans la phase de l'avenir comme dit M. de Genoude.

S'il en était autrement, pourquoi certains légitimistes seraient-ils si pressés de porter leurs vœux à l'héritier dégénéré de celui qu'ils appellent l'aventurier corse? Serviteurs de la royauté, allez, vous êtes toujours les mêmes: pour amener les peuples aux pieds de vos maîtres, vous n'avez d'autres ressources que celles de vous faire les esclaves de leur ignorance ou de leurs préjugés.

Cette ignorance, notre tâche à nous est de l'éclairer. Ces préjugés, notre devoir est de les combattre. Et nous n'y faillirons pas; vous nous trouverez toujours en face de vous, sur la brèche. Toujours, vous nous trouverez vous harcelant, vous poussant sur la route du progrès, et si vous voulez arrêter la France dans sa marche, nous brûlerons notre dernière cartouche pour que cette étape ne soit pas une halte dans la boue ou dans le sang.

Fabrique lyonnaise.

XII.

Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante:

« Monsieur,

« Vous vous êtes préoccupé avec trop de soin des intérêts du commerce de Lyon et votre initiative dans l'élection de la chambre a eu une trop heureuse influence sur le choix de ses membres pour que vous n'accueillez pas les observations

que me suggère l'indécision de la jurisprudence administrative touchant la prime temporaire accordée aux tissus de soie.

« En voyant s'approcher le terme du 1^{er} janvier, les négociants exportateurs de notre ville se sont demandé si le droit à la prime était acquis du jour de la déclaration d'exportation, ou de celui de la sortie de France, et ils ont adressé à l'administration des douanes une réclamation tendant à obtenir que la prime fut considérée comme acquise à la date de la déclaration.

« Jusqu'à ce jour, l'administration des douanes n'a pas encore répondu à la demande des négociants lyonnais, et je crois pouvoir affirmer, sans crainte d'être démenti, que ce silence est préjudiciable à notre commerce, et aggrave encore les embarras de la situation industrielle.

« En effet, Monsieur, la crainte de voir l'administration décider dans un sens contraire à leur demande, fait que les négociants et fabricants, redoutant de ne pouvoir exporter à temps les commandes qui leurs sont faites dans les conditions du décret, suspendent la confection des tissus plutôt que de s'exposer à perdre la prime qu'ils ont fait entrer en ligne de compte dans leur prix de vente.

« Il serait donc nécessaire que l'administration se hâtât de mettre, par sa réponse, un terme à cette indécision fatale aux intérêts de notre fabrique, et j'espère que l'intervention de la presse viendra en aide à la juste impatience de notre commerce. »

Les réflexions de notre correspondant nous paraissent fort justes, et nous ne pouvions mieux faire que de nous y associer complètement. Rien n'est plus fatal à tout mouvement commercial et industriel que le provisoire et l'indécision. Ils équivalent presque à la stagnation et ont des résultats tout aussi funestes. Comme lui, nous espérons que l'Etat comprendra le tort immense qu'il fait à l'industrie en retardant sa décision, et nous voulons espérer que l'unanimité des réclamations le fera se hâter.

Mais nous ne pouvons partager la crainte que semble éprouver notre honorable correspondant de voir l'administration des douanes décider la question dans un sens contraire au désir des fabricants, et déclarer que la prime ne sera due qu'à partir de la sortie du territoire. Outre la perturbation que cette mesure injuste jetterait dans les transactions par l'incertitude où l'on se trouverait de pouvoir arriver assez tôt au bureau frontière qui doit constater la sortie, une pareille décision serait contraire à tout principe d'équité et d'égalité.

En effet, si l'administration prenait pour date le jour de la sortie et non celle de la déclaration, qu'arriverait-il?

Il en résulterait que les fabricants de certaines localités plus rapprochées que d'autres de la frontière, par laquelle ils ont à exporter des produits similaires, auraient sur leurs confrères plus éloignés, deux, trois, cinq ou huit jours d'avance. Ainsi, les fabricants lyonnais qui exportent en Suisse jouiraient évidemment plus longtemps de la prime

BULLETIN DE LA LIBERTÉ

DES THEATRES.

Horace et Caroline. — La Foi, l'Espérance et la Charité. — Monte-cristo (2^e soirée). — Situation théâtrale.

Je me rappelle avoir feuilleté un roman dont M. Bayard est pas l'auteur, mais qu'il a lu certainement. HORACE et CAROLINE me prouvent que M. Bayard a la mémoire plus fidèle que la mienne, car il ne me souvient aujourd'hui ni du titre de l'ouvrage, ni du nom du romancier. En général, MM. les auteurs de romans sont gens dont on peut dire :

Au peu d'esprit que le bonhomme avait
 L'esprit d'autrui par complément servait.

Ces vers satiriques ne sauraient être appliqués à M. Bayard, candidat à l'Académie française, et qui ne braconne pas sur les terres d'autrui sans brûler sa propre poudre sans dégarnir son sac-à-plombs. D'ailleurs n'est-il pas permis d'imiter Molière et de prendre son bien où on le trouve? Une époque où les doctrines communistes plantent audacieusement leur bannière à l'encontre de la vieille société française; et n'est-ce point un péché véniel de piller un livre, de toutes parts les lois agraires sortent leurs griffes et montrent leurs dents affamées? Enfin, les habitudes de la France ne sont pas celles de la justice humaine, que l'on a tant de fois accusée d'être indulgente pour les grands voleurs et sans pitié à l'endroit du menu frétin. La critique s'efforce volontiers de dérobé une pomme et passe impunément aux verges ceux qui abattent le pommier.

M. Bayard est trop habile et trop prudent pour s'ex-

Sous les heureuses mains le cuivre devient or, et nul ne peut songer à malmenier un homme qui transmue en louis étincelants notre billon littéraire.

Le baron de Prony, intendant militaire, est mort en laissant une réputation de haute probité et un fils qui floconne des pipes et joue au piquet sans principes. Un fumeur qui joue au piquet sans principes doit nécessairement en avoir une provision dans le cœur. Aussi, le jeune baron Horace de Prony a-t-il un principe de haine féroce contre M. Durand, banquier millionnaire et défunt, qu'il accuse de lui avoir volé son patrimoine, et de l'avoir réduit, par la misère, au régime des queues de billards, de Mile Ursule et d'une meute de créanciers, toutes choses qui, n'en déplaise à M. Bayard, ne nous semblent pas être les corollaires inévitables de la pauvreté.

Mais que voulez-vous? Horace a le spleen. Et puis c'est un garçon incapable, une éducation manquée, car il prend une affreuse image coloriée pour une aquarelle lavée de main de maître, et fait du punch sans mettre un peu d'eau pour que le sucre puisse se fondre, ce qui est contraire à tous les principes, ou démontre, sans réplique, qu'aux Célestins, le rhum de la Jamaïque est du crû du Rhône ou de la Saône. — Pestel... j'oublie qu'il y a du thé! mais ma phrase est écrite, et je dirai, comme Vertot: — *Mon siège est fait!*

Le banquier, allant de vie à trépas, abandonnait sur terre, délicatement empapillotée dans des millions, une adorable enfant, Mile Caroline, que ce frénétique d'Horace a gravement insultée, un soir à la sortie de l'Opéra, par ce seul motif qu'elle est la fille de son père. Cette attaque brutale et sauvage a profondément désolé Mile Durand qui a juré de punir le drôle, et s'y prend de telle sorte, pendant deux actes, que pour être ainsi flagellés tous les Saints du Paradis se transformeraient en mauvais anges.

Au dénouement (car suivre pas à pas cette intéressante comédie serait la déflorer; anatomiser c'est détruire, et

la plume vaut le scalpel), Horace désabusé,

honteux, comme un renard qu'une poule aurait pris, apprend que Monsieur son père, le vertueux intendant, a rendu autrefois visite à Benazet, le fermier des jeux de Bade, et perdu, au trente et quarante, dans la ville grand-ducale tous les chevaux de remonte dont le gouvernement français l'avait chargé de faire emplette. La générosité du banquier Durand a seule sauvé le nom de Prony de la honte et du deshonneur. La générosité et l'amour de Caroline pardonnent à Horace repentant, et le vaudeville se termine par un mariage, cet éteignoir infallible des amours de comédie et.... autres.

Mme Wable est charmante dans son rôle d'héritière. Il faut que maître Horace ait la rancune chevillée dans le corps, pour résister deux minutes à son sourire, à ses pleurs, à cette parfaite élégance que vous savez, et surtout à un — *pour toujours!* — dit avec tant de charme qu'il fendait l'âme à mon voisin, dont le profil n'était cependant pas mélancolique.

Les beaux yeux de Mile Richard ont été célébrés jadis par toute la presse lyonnaise, sur le mode d'Ionie. Je ne puis consentir à être plagiaire, même sur le mode ionien, et je garderai le silence à ce chapitre délicat. Mile Richard a beaucoup de naturel, mérite rare surtout chez les ingénues, gent mignaudière, fertile en airs de tête, cillades assassines et autres menus détails qui ne relèvent aucunement de l'emploi.

Il me serait difficile d'ajouter un seul mot d'éloge aux lignes que j'ai déjà écrites sur le talent de M. Bondonis.

M. Poirier, dont le masque, légèrement monotone, est accueilli avec une faveur constante, et M. Lambert dans un rôle effaçé qui n'a d'autre relief, d'autre vie que ceux qui lui sont imprimés par cet excellent comédien, ont largement contribué à la réussite de la pièce.

En somme, et à part quelques longueurs au premier

que ceux qui exportent en Amérique par le Havre. Nous nous bornerons à ce seul exemple, qui fera parfaitement comprendre l'injustice qu'il y aurait à prendre pour date, donnant droit à la prime, la date du jour de la sortie.

La seule manière juste et égalitaire de résoudre la question pour l'administration des douanes, c'est de déclarer que la prime sera acquise au déclarant, du jour de sa déclaration, sauf à lui à en opérer l'exportation dans les délais qui lui seront nécessaires.

Nous sommes convaincus que l'administration jugera dans ce sens, mais nous ne pouvons que répéter encore que, si juste qu'elle soit, sa décision serait parfaitement inopportune si elle tardait plus longtemps à être prise. Nous voici au 15 novembre, et, pour nos fabricants qui voient s'approcher le terme du 1^{er} janvier, toute minute de retard compte pour un jour.

Fête de la constitution.

On lit dans le *Moniteur Universel* : « La cérémonie consacrée à la promulgation de la Constitution aura lieu le 12 novembre sur la place de la Concorde. Un autel sera élevé sur cette place, en avant de la grille des Tuileries, dite du Pont-Tournant. A huit heures et demie, l'Assemblée nationale, à laquelle se joindra le pouvoir exécutif, sortira du lieu de ses séances pour se rendre sur l'estrade qui lui est réservée à droite de l'autel. A la même heure, l'estrade de gauche sera occupée par les membres des corps diplomatiques, par la cour de cassation, le conseil d'état et les autres corps constitués.

« Des salves d'artillerie annonceront la sortie de l'Assemblée nationale, et se répéteront pendant toute la journée.

« Derrière les estrades, des tribunes appuyées à la terrasse des Tuileries seront destinées aux personnes munies de billets, lesquelles entreront par la porte gardée des Tuileries qui fait face à la rue Castiglione.

« A neuf heures, le clergé sortira de la Madeleine et viendra prendre place sur les degrés de l'autel.

« Au pied de l'autel, une plate-forme sera disposée, d'où le président de l'Assemblée, entouré du pouvoir exécutif et du bureau, lira au peuple le texte de la Constitution.

« Immédiatement après cette lecture, il sera chanté un *Te Deum* pendant lequel Mgr. l'archevêque de Paris, assisté de plusieurs prélats, célébrera la messe. L'office achevé, le clergé reprendra sa marche processionnelle le long de la rue Nationale, et rentrera dans l'église de la Madeleine. En ce moment les gardes nationaux de Paris et des départements, disposés suivant l'ordre du jour émané des autorités militaires, et placés sous le commandement supérieur de M. le général Changarnier, commenceront le défilé, en faisant le tour de la place, pour passer devant l'estrade où siègeront le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale.

« Des poteaux indiqueront dans les Champs-Élysées et l'Avenue de Seine les points autour desquels devront se ranger les gardes nationales venues des départements. Après le défilé, l'Assemblée nationale, accompagnée du pouvoir exécutif, rentrera dans le lieu de ses séances. »

On assure que le président de l'Assemblée nationale parlera seul dans la solennité de demain. Le chef du pouvoir exécutif a renoncé à prendre la parole, dans la pensée que son discours ne pourrait manquer d'être pris pour une adresse aux électeurs.

M. Cavaignac se borne, assure-t-on, à l'espèce de programme que renferme la circulaire aux fonctionnaires que publie ce matin le *Moniteur*.

Sur le prince Louis.

Jérôme Bonaparte a *informé* le pouvoir qu'il était *informé* que des troubles qui auraient pour prétexte le nom de son cousin seraient provoqués demain à la fête de la place de la Concorde, dans l'intention de compromettre M. Louis Bonaparte.

L'opiniâtreté incessante avec laquelle M. Jérôme Bonaparte se met toujours en avant, à la place et au nom de son

cousin, a rappelé à un caricaturiste une des meilleures scènes de Molière, celle où Sbrigani s'adressant aux polissons qui tourmentent M. de Pourceaugnac, s'écrie : Sachez que tous ceux qui s'en prendront à lui, auront à faire à moi.

Sur quoi M. Pourceaugnac répond :

Et sachez aussi que tous ceux qui s'en prendront à moi, auront à faire à lui.

— M. L. Napoléon fait annoncer par un journal, que, craignant que sa présence à la fête de demain ne donne prétexte à des démonstrations, peut-être provoquées, il s'absentiera d'y paraître.

Les lois organiques.

La majorité de l'Assemblée paraît disposée à céder à l'opinion d'un certain nombre de représentants qui, après avoir obtenu que la chambre voterait les lois organiques avant de se séparer, voudraient maintenant que ces lois organiques fussent regardées comme des annexes inséparables de la Constitution.

Une semblable résolution serait de la plus haute gravité, car elle enlèverait à la Constitution le caractère de fixité que doit toujours avoir une loi fondamentale. Si les lois organiques sont regardées comme faisant partie intégrale de la Constitution, il en résulte que rien ne pourrait y être changé sans une révision complète de la Constitution. Or, les lois qui doivent recevoir le caractère et le nom de lois organiques sont au nombre de neuf. Elles doivent régler le pouvoir, l'élection, le territoire, la justice, la force, l'administration, la direction des esprits, l'opinion publique et les progrès de la science, l'état normal et anormal du pays, tout enfin, dans le civil, dans le militaire et dans la politique, rentre dans le cercle de ces neuf lois organiques; elles ne laissent aucun point en dehors d'elles sur quoi puissent s'exercer l'activité des assemblées futures et l'esprit mobile du pays. Il faudra que les futures assemblées se décident à ne rien modifier ou à tout bouleverser.

Si l'Assemblée nationale tient, au contraire, à donner de la stabilité à la Constitution qu'elle vient de voter, elle se gardera bien d'y faire rentrer toutes ces lois organiques, qui ne seraient pour l'avenir qu'un élément de dissolution. Plus une constitution est compliquée, moins elle a de chances de durée. La Constitution ne doit se prononcer que sur certains principes fondamentaux; mais si elle empiète sur les travaux qui doivent être réservés aux législatives, si elle veut d'avance s'opposer aux progrès du temps, elle s'ôte à elle-même ses chances de stabilité. Nous espérons encore que l'Assemblée nationale reconnaîtra la fausse route dans laquelle elle va s'engager, et qu'elle déclarera que les lois organiques restent en dehors de la Constitution, et ne sont que des lois ordinaires qui peuvent être modifiées et changées suivant les circonstances.

On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* : Les députés de la Montagne viennent de lancer un nouveau manifeste dans le but d'appuyer la candidature de leur collègue le citoyen Ledru-Rollin. Voici le texte de ce manifeste :

« Citoyens :

« Nous voulions l'unité du pouvoir, et nous le voulons encore. Nous avons voté contre le principe de la présidence; mais puisque le vote de la majorité l'a emporté, puisque la constitution admet un président, il faut bien se garder de s'abstenir; il faut maintenant se concerter pour amener au pouvoir un homme qui représente nos principes et les fasse triompher.

« Nous n'avons qu'un mot à dire sur l'importance du choix que les électeurs sont appelés à faire : il y va de la République! Les candidats sérieux qui s'offrent à vos suffrages sont connus de vous; vous savez ce qu'ils valent : l'un a pour droit un nom, un souvenir dynastique; l'autre des gages donnés à la réaction. Sans vouloir ici discuter le mérite de tous, nous disons d'abord qu'il faut mettre à la tête de la République un républicain; car il faut conserver, développer et compléter la République; car il faut qu'elle vive quand même, qu'elle porte enfin ces institutions démocratiques et sociales sans lesquelles elle ne serait plus qu'une forme et qu'un mot.

« Dans cette situation le citoyen Ledru-Rollin est celui qui mérite toute notre confiance, et qui peut en outre rallier les nuances diverses de la démocratie. Nous n'avons pas besoin de rappeler à l'estime des patriotes les droits de l'homme qui le premier, avec le peuple, a proclamé la République et organisé le suffrage universel. Si le citoyen Ledru-Rollin n'a pu jusqu'à présent, soit dans le gouvernement provisoire, soit dans la commission exécutive, appliquer tous nos principes et réaliser toutes nos idées, c'est qu'il était là paralysé par une majorité vouée à des idées et à des principes contraires.

« Vous connaissez nos doctrines par nos votes dans l'Assemblée nationale et par notre déclaration au peuple. Si vous adoptez ce programme, votez pour l'homme qui l'a signé et dont tous les efforts tendront à le réaliser.

« Salut et fraternité.

« Au nom des représentants de la réunion de la rue Taitbout :

« Les Membres composant le bureau :

« Lamennais, Félix Pyat, Buvignier, Matthieu (Drôme), Martin-Bernard, Deville, Th. Bac. »

Il suffit que le nom de M. Louis Bonaparte soit présenté contre un drapeau de réaction pour qu'il ait un certain nombre de voix, et qu'il soit le candidat des déçus de la République n'a pas accueillis, et des mécontents que lui impute la crise dont ils souffrent. Mais nous sommes encore assez loin du 10 décembre pour que le plus grand nombre de ces votants, sur lesquels on compte, réfléchisse que voter contre la République c'est voter une révolution nouvelle, et qu'il n'est point de gouvernement possible en France, quelle que soit sa forme, qui puisse, après une secousse nouvelle, garantir le pays de sa ruine; qu'il n'en est point surtout qui puisse promettre une stabilité quelconque, en face des désastres qui depuis cinquante ans ont fait périr trois monarchies, plus puissantes assurément qu'aucune de celles qu'on pourrait vouloir restaurer aujourd'hui.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 10 novembre.

L'Assemblée passe à la discussion des cérémonies proposées par suite de la suppression de 8 académies.

Après avoir entendu le citoyen Gatié-Arnout, qui demande le rétablissement des Académies supprimées, l'Assemblée renvoie la discussion à demain.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Séance du 11 novembre. — Présidence du citoyen A. MARAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

La chambre vote divers projets d'intérêt local. Le scrutin constate la présence de 572 représentants seulement.

Une pétition d'environ deux mille étudiants, qui réclament une amnistie en faveur des insurgés de mai et de juin, est déposée par le citoyen Deville.

Le cit. VIVIER, ministre des travaux publics, présente un projet qui a pour objet d'interdire la réunion de plusieurs concessions de mines dans les mains d'un seul concessionnaire.

On reprend la discussion du budget de l'instruction publique pour 1848, et le débat, entamé hier par le citoyen Gatié-Arnout, sur la suppression d'un certain nombre d'Académies, opérée en vertu d'un décret du 7 septembre dernier.

Le cit. VAULABELLE justifie l'arrêté du 7 septembre dernier pris sous son administration; cet arrêté n'a pas produit seulement une économie, il a aussi produit une réforme; il a amené une meilleure répartition des établissements d'instruction entre les ressorts académiques.

Le cit. SÉVARD : J'ai entendu contester à cette tribune par l'ancien ministre de l'instruction publique une question de légalité que je croyais avoir été réservée; car ni le comité de l'instruction publique ni celui des finances ne l'avaient traitée. C'est là une mauvaise doctrine; il ne faut pas ôter leur autorité aux arrêtés qui régissent l'état de l'instruction publique, et je dois dire que la mesure du 7 septembre a été prise sans que le comité de l'instruction publique fût consulté, et que le conseil des ministres n'a pas été davantage informé de cette mesure avant qu'elle parût au *Moniteur*.

Le cit. VAULABELLE affirme que le comité de l'instruction publique a été consulté.

Voix : Non ! Non !

Le cit. SÉVARD : Je répète que le conseil des ministres ne l'a pas été davantage, et le citoyen Vaulabelle peut se rappeler l'improbation que, dès le jour même, je lui ai témoignée au point de vue de la convenance et à celui de la légalité. (Très-bien ! très-bien !)

acte, le vaudeville de M. Bayard est entièrement digne de l'hospitalité empressée qui lui a été accordée par le public.

Je voudrais pouvoir dire plus encore du drame en cinq actes qui a clos la représentation au bénéfice de M. Céli-court. Mais, entré avec la foi, je suis sorti ayant tout perdu jusqu'à l'ESPÉRANCE, et à cette heure qu'il me faudrait l'apprécier, la CHARITÉ me défend d'y songer une seule minute. Ce pauvre M. Dupré, qui se charge bénévolement de la plupart des inimitiés dramatiques du théâtre des Célestins, en arrivera, tôt ou tard, à si fort échauffer la bile du parterre, que ce dernier, escaladant banquettes et orchestre, le prendra à la gorge et lui fera rendre le dernier soupir.

La seconde soirée de *Monte-Cristo* au Grand-Théâtre a été moins infortunée que la première. Je regrette sincèrement que la direction n'ait pas rencontré un succès éclatant. Il est difficile de montrer plus de courage dans une situation désespérée. Abandonnés par la municipalité, abandonnés par le public, nos théâtres luttent avec une constance vraiment méritoire. A toute autre époque, l'œuvre de MM. Dumas et Auguste Maquet aurait, sans nul doute, attiré une foule considérable. Aujourd'hui les débuts d'un premier ténor ne garnissent même pas la salle. Les esprits détournés du théâtre par les préoccupations de l'intérêt privé ou celles de l'intérêt public, restent indifférents à la décadence de la scène lyonnaise.

Et cependant M. Pougin a rendu avec verve et originalité le rôle de Caderousse; M. Tony est un gentleman et un abbé fort convenables; Mme Paul Bondois a une des voix les plus sympathiques que j'aie jamais entendues; enfin la mise en scène, cet élément principal de réussite, atteste des efforts et des sacrifices.

Cette dépense de talent et de peines est restée improductive.

C'est qu'il faut au théâtre, comme en guerre, trois choses, — de l'argent, de l'argent, de l'argent ! — Hors la subvention,

et une subvention suffisante, point de salut. Ou fermer nos théâtres, ou les subventionner, la municipalité n'a pas d'autre ligne de conduite à adopter. Si la ville ne peut s'imposer un sacrifice, notre scène ira, périssant, de direction en direction, de faillite en faillite, et les masses théâtrales une fois désorganisées, ce ne sera pas petite affaire que de les recomposer.

Si l'on s'agissait d'une question d'humanité je ferais bon marché de la question d'art. Si l'art dramatique n'est pas représenté à Lyon, ce sera un grand malheur; mais, pour mon compte, je préfère prier à son enterrement définitif que d'assister plus longtemps à sa douloureuse agonie. La municipalité est parfaitement libre d'avoir une autre opinion; mais ce qui ne lui est pas permis, c'est de laisser le personnel de nos théâtres, tous ces laborieux artistes dont l'existence est si précaire et si pénible; c'est d'oublier que de nombreuses industries vivent de la vie de notre scène; que sa prospérité importe grandement à notre population, non pas seulement au point de vue des jouissances morales mais à celui beaucoup plus vulgaire des intérêts matériels.

Est-il besoin d'insister sur cette dernière assertion? Chacun ne comprend-il pas que le théâtre attire les étrangers et la campagne dans la cité; qu'il les y retient souvent au-delà de leurs prévisions; qu'en maintes circonstances il est pour ainsi dire une succursale de la Bourse, un lieu de rendez-vous d'affaires autant qu'un délassement et un plaisir; qu'il est la cause directe et indirecte, tout ensemble, d'un certain mouvement commercial dont je sens l'importance sans pouvoir l'apprécier à sa juste valeur.

Ce sont là vérités prime-sautières, incontestables, sur lesquelles il est superflu de s'étendre longuement.

Il est évident, en outre, que le théâtre, envisagé cette fois par le côté purement intellectuel, est une des nécessités premières des grandes villes. — Si la municipalité tenait la main à ce que les directeurs se montrassent scrupuleux dans le choix de leurs pièces nouvelles; à ce qu'ils en fissent disparaître les

passages équivoques, grossiers et quelquefois obscènes que l'on y rencontre, la scène serait une école où les leçons utiles et salutaires se graveraient d'autant plus profondément dans les esprits qu'elles y sont en quelque sorte vivantes, personnifiées. Le peuple a l'instinct du beau, du vrai, du juste, du bien; on peut l'égarer, le pervertir, ainsi que je le disais récemment, mais jamais l'éteindre, l'anéantir; et, dans une œuvre dramatique, toute noble parole, toute action vraiment grande, conservera toujours le privilège de l'éprouver fortement.

Le théâtre est donc un levier puissant à l'aide duquel on peut éclairer, instruire, polir, amender les masses, et, j'en ai la conviction, un jour viendra où l'intelligence du gouvernement républicain lui imposera cette généreuse mission. La municipalité lyonnaise pourrait dès-à-jour'hui, dans la limite de son action, commencer cette œuvre régénératrice. Le voudra-t-elle ?

Pour atteindre ce but, il faudrait tout d'abord relever nos théâtres de l'abaissement, je veux dire de la misère où ils sont tombés; leur tendre une main bienveillante; leur accorder une protection efficace; intervenir d'une manière plus active dans l'administration théâtrale; ne point tout abandonner aux caprices d'un directeur et exiger que ce directeur présentât des garanties sérieuses sous tous les rapports.

Je crois devoir déclarer ici que je n'incrimine personne. Je m'occupe de l'avenir; le passé m'importe peu, le présent n'existe pas.

D'après des relevés qui m'ont été obligeamment communiqués, les dépenses des deux théâtres s'élèvent à environ 625,000 fr. par année.

Les recettes montent en temps prospères à 45 ou 50,000 fr. par mois. Il faut y joindre des recettes accessoires telles qu'abonnement, loges louées à l'avance, droits sur les spectacles d'ordre inférieur, et sur les divertissements publics, etc. Mais si l'on réfléchit que j'ai porté les recettes à un taux peu pro-

Le citoyen Vaulabelle a voulu se justifier du citoyen Gagnier-Arnoult, en reprochant à sa nomination, comme professeur, la même illégalité qu'il reproche lui-même à son collègue, arrêté du 7 septembre; mais, en supposant que le ministre des derniers gouvernements ait commis une illégalité, un des derniers gouvernements ait commis une illégalité, est-ce par là que vous devez l'imiter? Sont-ce les mauvais exemples des régimes antérieurs que vous voulez suivre?

Le citoyen Sénard appuie le rétablissement du crédit demandé par le citoyen Loyer.

Le cit. VAULABELLE : On vient d'appeler un décret de sagesse et de raison, le décret de 1808, qui a plus de cent articles, dont deux seulement subsistent aujourd'hui. Il impose le célibat aux proviseurs, professeurs. (On rit.) On a fait de ce décret une mesure politique. Ce n'a été, cependant, qu'une simple mesure administrative.

Plus de 80 députés ont été consultés sur cet arrêté; il est clair que j'avais oublié que le citoyen Sénard fut député de l'arrondissement. (On rit.) Citoyens, ne découragez pas, je vous prie, par un vote, les ministres qui auront la bonne volonté de faire des économies. (Oui! oui!)

Le cit. LABORDÈRE : L'orateur doit se souvenir que plusieurs représentants ont fait contre son arrêté une démarche collective auprès du chef du pouvoir exécutif.

Le cit. VOLABELLE : Votre démarche est postérieure à l'arrêté.

Le citoyen Labordère, à propos de l'article de 1808, je dirai que le grand homme qui l'a rendu...

Voix : Dites le despote. (On rit.)
Voix : La voix de l'orateur se perd dans le bruit.
Voix : Plus haut!

L'orateur ne parvient pas à se faire entendre.
Une autre voix : Criez Vive l'Empereur! et que ce soit fini. L'orateur descend de la tribune. (Très-bien! très-bien!)

Le citoyen Salmon a la parole contre l'amendement. (La clôture!) Il proteste contre les intérêts de localité dont dicté l'amendement du citoyen Loyer. Il établit que les principes des dispositions du décret de 1808 sont devenues fausses, et qu'on ne peut plus l'invoquer autrement qu'au point de vue réglementaire.

Le citoyen Freslon, ministre de l'instruction publique, veut prendre d'engagement relativement au rétablissement total ou partiel des académies supprimées, demande qu'on établisse en tout cas le crédit supprimé.

Lors de la réorganisation de l'instruction publique la question sera nécessairement de nouveau examinée, et justice sera faite à toutes les réclamations justes et fondées. Le citoyen Combarès de Leyval parle non pas en faveur de l'amendement des citoyens Loyer et Gagnier Arnoult, mais contre la mesure en elle-même.

L'amendement est ainsi conçu :
Le nombre et les circonscriptions des académies universitaires restent fixées telles qu'elles étaient antérieurement à l'arrêté du 7 septembre dernier.

Il est mis aux voix et rejeté. (Sensation.)
Le cit. président : Il y a aujourd'hui 26 demandes de congés. (On rit.)

Le cit. LHERBETTE : Citoyens, encore 26 demandes de congés (bruit); vous en avez déjà accordé 225; c'est plus de 200. Vous avez décidé dernièrement que vous ne vous proriez pas, avez donc quelque respect de vos décisions. (bruit, murmures.)

L'orateur avec force : Que ceux qui veulent encore des congés les prennent donc tout de suite, et qu'ils sortent de la salle. (Cris violents : A l'ordre! à l'ordre.)

Le cit. président : Il n'y a personne à rappeler à l'ordre. Il faut pas que la chambre provoque par des murmures l'irritation naturelle de ceux qui parlent.

Grand vous avez voté la prorogation, avez-vous posé un vote sérieux? Eh bien! respectez votre vote. Il a voulu, ce vote, qu'il pût y avoir des réunions réelles. (Oui! oui!)
Musiciens de nos collèges qui ont demandé des congés, et qu'ils avaient obtenus, ont déclaré le retirer. Imitiez le bon exemple qu'ils vous ont donné.

Vous en sommes arrivés à ce point que les demandes de congé ne sont même plus motivées. On allègue la fatigue, on allègue les mêmes collègues, assez fatigués pour désertir leurs sièges, sont assez bien portants pour aller courir les collèges électoraux. (Cris prolongés : A l'ordre! à l'ordre.)

Le moment où le courrier part, une discussion personnelle et violente s'engage entre le citoyen Lherbette et le citoyen ministre de l'instruction publique.

Il est cinq heures moins un quart, la séance continue.

Travaux parlementaires.

Le comité du travail a entendu le rapport de M. Ferrand sur la caisse des retraites pour les travailleurs des deux sexes. On a discuté la question de savoir s'il ne serait pas opportun de joindre aux caisses de retraite des caisses de secours, et, à ce sujet, on a été généralement d'avis que les premières ne réussissent qu'à la condition d'être organisées par l'Etat, et que les deuxièmes devaient être abandonnées à l'initiative des ouvriers eux-mêmes, sans que l'Etat y intervint, à moins toutefois qu'il ne se posât, vis-à-vis de ces institutions de secours, en protecteur.

— Le comité des finances a entendu le rapport de M. Mortimer-Ternaux, sur la proposition relative à l'entretien des anciens châteaux royaux. L'avis du comité est de supprimer les administrateurs des châteaux royaux nommés par le gouvernement provisoire, d'opérer des économies sur les frais de régie, de vendre le bâtiment des Menus-Plaisirs et d'en répartir le mobilier entre les divers châteaux et musées comme objets d'art, d'approprier le Palais-National au service du Conservatoire de musique. Le comité a pris l'engagement d'appuyer le projet de régularisation des abords du Luxembourg, par le moyen d'une rue partant de la rue Corneille et aboutissant à l'angle de la rue des Mines.

— Le comité de la guerre a examiné la proposition de M. de Saint-Priest, tendant à ce que les jeunes gens exemptés du service militaire soient soumis à une indemnité dont le produit serait réparti entre ceux qui sont incorporés sous les drapeaux. M. le général Lebreton a demandé que la proposition fût prise immédiatement en considération. M. Clément Thomas s'y est opposé, en disant que le principe même de l'indemnité compromettrait la dignité de l'armée. En somme, la majorité du comité s'est montrée favorable à la proposition. On doit proposer à l'Assemblée de l'examiner simultanément avec le projet d'ensemble que le ministre de la guerre doit présenter sur le recrutement.

PARIS, 11 novembre 1849.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

On commence à croire que les dispositions de la fête de demain seront terminées en temps utile. Cet après-midi, on disposait les tentures des grandes estrades. Des bannières tricolores sont hissées au sommet de soixante mats disposés dans tout le périmètre de la place.

Un piédestal est dressé au pied de l'Obélisque, et doit supporter la statue de la République, qui a figuré dans la fête du Champ-de-Mars.

— On a dit qu'il y avait eu, avant-hier, quelque émotion parmi les ouvriers de la fête, sur la place de la Concorde. Il s'agissait de prétentions soulevées, au nom des *bons d'ville*, pour être admis à partager les travaux avec le devoir des renards dévorants, qui avaient été embauchés par M. Belluc.

Il a été convenu que les travaux de démolition seraient donnés aux bons drilles, et que les renards dévorants conserveraient ceux de construction.

— Les étudiants, qui ont apporté ce matin une pétition à l'Assemblée, étaient au nombre de quarante à cinquante seulement.

— La société démocratique de Berlin vient d'envoyer à Paris deux de ses membres porter une adresse à MM. Ledru-Rollin, Proudhon, Pierre Leroux et Considérant.

— M. G. de Beaumont, représentant de la République à Londres va, dit-on, venir à Paris en vertu d'un congé.

— Les journaux ultra-démocratiques annoncent que hier une démarche a été faite auprès de Barbès pour lui proposer la candidature à la présidence, mais qu'il a refusé.

— On assure que le gouvernement français vient d'autoriser les officiers de terre et de mer à prendre du service en Sicile.

— M. le docteur Lallemand vient de partir pour Alexandrie, où l'a fait appeler Ibrahim-Pacha.

— Depuis quelques jours, la portion achevée du canal de l'Aisne à la Marne a été remise à l'eau.

— Il paraît certain que le bruit répandu, il y a quelques jours, de la liquidation de la maison Rothchild frères était tout-à-fait sans fondement. Pendant leurs affaires ont été restreintes depuis février.

— Une lettre de Londres, datée d'hier, confirme le bruit que M. Caussidière a fait, il y a 15 jours, un voyage à Paris.

— Le bruit s'est répandu qu'un grand nombre de membres de la réunion de la rue de Poitiers voulaient porter M. O. Barrot à la présidence de l'Assemblée nationale le 19 de ce mois, en remplacement de M. A. Marrast.

— Rien n'est encore décidé au sujet de l'intention d'inviter le lord maire et les aldermen de Londres à une fête parisienne; on a pensé que cette invitation ne devait avoir rien de politique, et au lieu de convier ces honorables personnages à la promulgation de la Constitution, il est question de les inviter à un grand banquet que donnerait dimanche prochain la ville de Paris. Il s'agirait aussi tout simplement de remercier le corps municipal de Londres de la gracieuse hospitalité qu'il a témoignée aux détachements de gardes nationaux de Paris qui ont fait un tour en Angleterre.

Portefeuille financier.

Il s'est fait aujourd'hui fort peu d'affaires, mais les cours se sont tenus avec fermeté. On n'osait pas engager de nouvelles affaires, parce que l'on redoutait quelque manifestation pour la journée de demain; mais la rente, après avoir été cotée un peu en baisse, s'est raffermissée à partir de deux heures. Les actions de la banque de France étaient assez fermes parce que le dernier relevé hebdomadaire était regardé comme assez favorable au point de vue des actionnaires.

La rente 3 % fermée hier à 42 20, a ouvert à 42 60; elle a varié de 41 95 à 42 35; elle reste à 42 30.

La rente 5 %, qui était hier à 64 55, a ouvert à 64 15; elle a varié de 64 15 à 64 60; elle ferme à 64 60.

L'emprunt de 1848 a varié de 64 70 à 64 75.

Les actions de la banque de France ont ouvert à 1525 et elles ont monté à 1355, elles restent à 1332 50; les obligations de la ville étaient à 1110, les 4 canaux à 815, le canal de Bourgogne à 640, l'emprunt romain a monté de 1/4 à 64, l'emprunt belge de 1840 a fléchi de 3/4 à 76 3/4, celui de 1842 a fait 7 1/2, le 4 1/2 %, belge était à 72 1/4, le 2 1/2 % à 38 3/4.

Les actions du Nord ont varié de 340 à 342 50, Strasbourg de 325 à 327 50, Nantes de 310 à 311 25, Lyon à 355, Orléans de 577 50 à 575, Rouen de 362 50 à 365, le Havre à 165, Marseille à 150, Bordeaux de 363 75 à 362 50, Vierzon de 215 à 217 50.

EXTÉRIEUR.

Autriche. — Des événements graves ont eu lieu à Lemberg en Gallicie. Une rixe entre des gardes nationaux et des soldats s'est transformée en une véritable insurrection. Des barricades ont été élevées.

Le commandant de place Heimmerle fut fait prisonnier, conduit au grand poste de la garde nationale, et fusillé.

Beaucoup de soldats furent attaqués et blessés. Plusieurs députations vinrent demander l'éloignement des troupes, en répendant du rétablissement de la tranquillité.

Le général de son côté demandait qu'on enlevât immédiatement les barricades. L'état des choses demeura le même jusqu'au 2, à sept heures du matin. Il semblait qu'on était disposé à accepter les conditions du général, lorsque tout-à-coup commença une vive résistance, tout le monde retourna aux barricades, et le tocsin appela la population au combat.

Deux coups tirés d'une fenêtre et qui tuèrent deux artilleurs, donnèrent le signal de l'intervention ennemie. L'artillerie détruisit les barricades, le peuple armé se concentra dans l'Université et attacha un drapeau rouge à la barricade élevée devant ce bâtiment. Une partie de la ville au nord de l'Université et l'Université elle-même ont été mises en flammes par des fusées de même qu'un grand nombre d'autres maisons, entre autres l'Hôtel-de-Ville.

Vers midi parut chez le général commandant une députation du comité de sûreté, qui promit la soumission de la ville aux conditions suivantes : 1° dissolution et désarmement de la légion académique; 2° réorganisation de la garde nationale sous la direction d'un général impérial; 3° défense de porter l'aigle polonaise; 4° expulsion de tous les étrangers. Si ces conditions ne sont pas exécutées très-prochainement, le général-commandant déclarera Lemberg en état de siège.

— La *Jutrzenka* annonce que les troupes, après avoir été chassées de la ville, l'ont bombardée; que l'Hôtel-de-Ville et l'Université sont entièrement réduits en cendres, de même que toute la rue de Cracovie. Des correspondances disent au contraire que tout est terminé et que le calme est rétabli.

— Les nouvelles de Vienne sont du 4. Entre différentes proclamations publiées par l'autorité militaire, on en remarque une qui somme tous les habitants de la ville de livrer à la justice le général Bem, le commandant Messenhauer, le sous-secrétaire Pulski, l'officier Fenneberg et le docteur Schütte; les personnes qui cacheraient un de ces individus seraient punies d'après la loi martiale.

MM. Messenhauer et Fenneberg ont été arrêtés, ainsi que MM. Robert Blum, le professeur Fusck, l'écrivain Becker, Gritzner, Makler, Colisch, Frankt, Chaisca, Sengschmidt, Falket, Buchheim, Deutsch.

— La *Gazette de Breslau* donne comme positive la reconstitution du cabinet autrichien. Voici l'article qu'elle publie à ce sujet :

« Le ministère est reconstitué comme suit : M. de Wessenberg, président sans portefeuille; M. Bach, ministre de l'intérieur; M. Kraus, ministre des finances; M. Buchner, guerre; M. Mayer, agriculture et industrie; M. Helfest, instruction publique; M. Breda, justice; M. Bruck, commerce; le prince de Schwarzenberg, affaires étrangères.

« Le portefeuille des travaux publics est encore inoccupé. M. Kraus aura à prendre une décision sur la conservation de son portefeuille. Le nouveau cabinet a posé des conditions délicates : Le cabinet spécial de la cour doit être supprimé; un certain nombre de personnes doivent quitter l'empereur. On a formellement circonscrit le cercle de l'influence de l'archiduc François-Charles. On n'a, du reste, conservé M. de Wessenberg que pour n'être pas accusé de faiblesse. »

PRUSSE. — BERLIN. — La situation n'était pas modifiée dans la soirée du 7. Le général de Brandebourg n'avait pas réussi à constituer un ministère. On semblait craindre des troubles, puisque les troupes étaient consignées. Mais les radicaux se tenaient tranquilles, afin de ne pas provoquer la mise en état de siège de la ville.

P. S. La *Gazette d'Etat* de Prusse, qui nous arrive à l'instant, annonce officiellement la formation du nouveau ministère. Le général Brandebourg est président du conseil, chargé provisoirement des affaires étrangères; M. de Ludenberg, ministre de l'instruction publique; M. de Manteuffel, ministre de l'intérieur; le major général de Strotba, ministre de la guerre; M. Kisker garde le ministère de la justice; M. Kubue est ministre provisoire des finances, et M. Pommer Bische ministre provisoire du commerce.

Espagne (Correspondance privée de la LIBERTÉ). — **MURCIE.** 29 octobre. — Ce matin, à onze heures, est sorti un courrier extraordinaire pour Carthagène. On a su que dans la province d'Alicante se sont soulevées quelques bandes proclamant l'observance de la constitution et demandant la chute du ministère.

SALAMANQUE, 28. — Les persécutions ont commencé, deux curés en ont été les victimes : l'un a été confiné à Orense et l'autre loin d'Estramadoure. Ces dignes ecclésiastiques vivaient tranquilles, et ils étaient bien loin de s'attendre à un semblable événement.

FORTOU, 26. — La gauche de l'Ebre commence à être infestée de factieux. Dans la nuit du 23, ils ont, du côté du Temple, levé des impositions sur quelques alcades de Campredi.

Italie. — FERRARE, 3 novembre. — Hier a eu lieu dans notre ville une manifestation imposante. La population en masse s'est portée aux hôtels des consuls d'Autriche et de Modène, en a arraché les armoiries et les a complètement dévastés. C'est avec peine que les consuls ont échappé à la fureur du peuple. Une trentaine de carabiniers se sont rendus sur les lieux pour s'opposer à ces désordres, mais le peuple, armé de sabres, de pistolets et de stilets, leur eût fait un mauvais parti, si le lieutenant-colonel de la garde civique n'était venu leur enjoindre de se retirer.

L'Autriche a déjà protesté contre ces excès, on ne sait ce qui adviendra. (Corriere Livornese.)

LUGANO, 6 novembre. — L'insurrection des communes lombardes n'a rien perdu de sa force jusqu'à ce jour. On pense que Radetzki ne se sent pas en forces pour agir. Si Milan suivait le mouvement, peut-être serait-il facile d'expulser l'étranger une seconde et dernière fois.

Le canon tonne sur la Brenta; le chemin de fer est coupé. Les succès du général Pepé se continuent. Un corps de Vénitiens en garnison dans le fort Malghera a fait une sortie, d'accord avec le général; les Autrichiens ont été malmenés. Mais cependant Pepé a donné ordre à la garnison de rentrer dans la forteresse, ne voulant pas exposer un point de cette importance à une surprise.

Quant à lui, il a continué son mouvement du côté de Trévis. Les positions de Mestre, de Fusina, ont été emportées; la poursuite a continué; les Trévisans, à cette annonce, se sont mis en mouvement. Ils ont fait une sortie qui a mis l'ennemi entre deux feux et l'a rejeté dans des marais où beaucoup ont péri. On parle de 1,600 prisonniers. Ce chiffre me paraît cependant exagéré.

Trieste elle-même entre dans la croisade, malgré de fortes garnisons de Croates et de Hongrois qui s'y font redouter.

TURIN, 9 novembre. — La séance secrète des députés, séance qui doit juger du sort du ministère Pinelli, se continue encore aujourd'hui; on prétend qu'il conserve sa majorité sur l'opposition, et c'est, nous croyons, d'après ces bruits, qu'un autre s'est répandu dans la ville, par lequel on voudrait que le second parti donnât son vote de confiance, si on remplaçait Revel au ministère des finances.

L'arrivée de l'amiral Albini avec la flotte sarde, forte de huit bâtiments, a donné une nouvelle impulsion au mouvement. Il a jeté l'ancre à Pelarosso, devant le fort. L'amiral s'est mis de suite en rapport avec le gouvernement provisoire. C'est sur un ordre de Turin, reçu le 24 à Ancône, que l'escadrière prit sur-le-champ la mer aux acclamations multipliées de la multitude.

NOUVELLES LOCALES.

Parmi les 149 représentants qui ont sollicité des congés dans la séance du 7 novembre, nous remarquons les noms des citoyens Chanay, Lacroix et Auberthier, représentants du Rhône.

Les citoyens Benoit, Doure, Greppo et Pelletier, représentants du Rhône, font partie des 56 signataires Montagnards de la déclaration au peuple.

Nous avons récemment appelé l'attention du public sur l'émission de fausses pièces de 2 fr. et de 1 fr. qui circulent dans les environs, et sur les caractères principaux de falsification qui peuvent les faire reconnaître.

Nous apprenons que deux individus arrêtés par M. le commissaire des Célestins en ont présenté au contrôle du petit théâtre, comme moyen plus sûr d'en faciliter l'écoulement.

L'une de ces pièces à l'effigie de Napoléon, empereur, porte le millésime de 1808, avec l'exergue ordinaire des monnaies ayant cours; mais elle se distingue par un blanc mat, par la grossièreté du dessin, et par la différence de son semi-argent.

Quant aux pièces de cinq fr. à l'effigie de Louis-Philippe, 1839, elles présentent les mêmes indices de contre-façon.

— Une sorte d'émeute a éclaté, jeudi dernier, à Chassagne, village de l'arrondissement de Beaune. Une partie des habitants réclame le renvoi de l'instituteur, l'autre veut qu'il soit maintenu; de là division et irritation des esprits.

M. le sous-préfet se porta dans le village avec la troupe; mais quand il voulut se faire ouvrir la maison commune pour y réinstaller l'instituteur, le maire, à la tête des révoltés, en refusa les clés à ce magistrat, et méconnut son autorité.

La troupe fut insultée, et des femmes, joignant l'effet à la menace, assaillirent les soldats et les frappèrent des pieds et des mains et à coups de pierres. Un soldat eut le visage en sang; le commandant Michel reçut une pierre sur la cuisse.

Cependant, la troupe ayant chargé ses armes devant les mutins, tous prirent la fuite. Un homme a été arrêté et mené à la prison de Beaune. La compagnie de carabiniers, qui était partie dès le matin, a été remplacée dans l'après-midi par une compagnie de voltigeurs, qui est demeurée à Chassagne, où elle restera jusqu'à nouvel ordre.

Nous ignorons les griefs des partis qui divisent Chassagne. — Le parquet de la cour d'appel vient d'interjeter à minuit dans l'affaire Seigle, ancien capitaine de la garde nationale, compagnie de Saint-Jean, condamné à six jours de prison, pour abus de bons de subsistance, par le tribunal correctionnel de cette ville.

Par arrêté du ministre de la justice, M. Menoux, conseiller à la cour d'appel, présidera la prochaine session des assises du Rhône, dont l'ouverture est fixée aux premiers jours de décembre.

— Avant-hier matin, la malle de Mulhouse, qui venait de sortir de l'Hôtel-des-Postes, s'acheminait au galop de ses chevaux sur le quai du Rhône, quand, à la hauteur du pont Morand, un ouvrier maçon qui se trouvait sur son passage, ne voulant pas quitter le milieu de la chaussée malgré les cris réitérés du postillon, fut atteint par celui-ci d'un léger coup de fouet. Grande colère de la part du récalcitrant, qui s'appretait à traduire sa fureur par une grêle de pierres lancées contre la voiture et le postillon.

Cette scène eut le dénouement habituel des drames de la rue. Un agent de police vint et conduisit au poste le frondeur indocile.

— On nous assure qu'un certain nombre des femmes qui accompagnaient les différents convois de colons à destination de l'Algérie, sont restées dans notre ville. La nostalgie, les fatigues du voyage, l'atteinte des premiers froids, seraient, dit-on, les causes principales de ces étapes regrettables.

— L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain l'insertion d'une lettre de M. le directeur du Mont-de-Piété, en réponse à notre réclamation au sujet des objets y déposés.

COURS PUBLICS. — Nous recevons la lettre suivante :

M. le rédacteur,

Les leçons de chimie, qui doivent commencer mercredi prochain à la Faculté des sciences, se feront à 7 heures et demie du soir, au lieu de 6 heures et demie.

Ce changement a été arrêté par la Faculté, sur la demande de l'autorité municipale, et en vue des travailleurs que le cours de chimie peut intéresser et que leurs occupations empêcheraient d'y assister à l'heure qui avait été primitivement fixée.

Ayez l'obligeance d'en avertir vos lecteurs.

Salut et fraternité.

A. BINEAU.

CORRESPONDANCE.

On nous transmet de Belley, avec prière de les insérer, les observations suivantes :

« Une lettre de M. Roselli-Mollet, publiée dans l'Echo de la République, journal de l'Ain, en date du 7 du courant, a signalé divers abus graves, qui, s'ils sont exacts, révèlent, de la part des hommes placés au sein de l'ancienne administration municipale de la ville de Belley, une négligence ou une impéritie des plus coupables.

« Ce déplorable état de choses que M. Roselli-Mollet dénonce avec autant de force que de courage, il avait été appelé à y mettre un terme. Et, si une immense majorité de suffrages est de quelque valeur, si le principe de souveraineté nationale n'est point une fiction vaine, M. Roselli-Mollet avait incontestablement le droit d'être maintenu dans les fonctions dont la confiance publique l'avait investi, par 645 voix contre une minorité de 124. Cependant une ordonnance ministérielle, jugeant autrement, vient de lui enlever la mairie. Et cette décision, généralement attribuée, dans le pays, à des manœuvres occultes, et qui lui sont personnellement hostiles, replacerait ainsi l'autorité municipale sous l'influence d'une certaine coterie orgueilleuse, frappée par l'opinion de la plus complète impopularité.

« On se demande si, par hasard, l'on a pu persuader à M. Dupeyron que cette mesure fût un moyen de rendre le calme à une petite ville qui, depuis la révolution de Février, semble être devenue un foyer perpétuel d'agitation.

« Or, on nous annonce que de nouveaux troubles graves ont été à la veille d'éclater dans cette localité, à la suite d'un banquet patriotique, donné le dimanche, 8 du courant, et ayant pour but de protester contre le choix du ministre. Heureusement, le mauvais temps, le froid et la neige, ont empêché, en partie, cette réunion, qui devait être fort nombreuse, et l'on n'a eu à déplorer qu'une scène qui, pour être grotesque, n'en est pas moins blâmable, et a bien sa signification.

« Au sortir du banquet, un honnête limonadier, qui était resté sur sa porte, la tête échauffée par les libations patriotiques, ayant laissé échapper une parole quelque peu mal sonnante et l'un des nouveaux adjoints venait à passer. Ces deux fonctionnaires, que l'on dit très robustes, se sont aussitôt précipités sur lui; — puis, à grands coups de pieds, coups de poings, coups de canne, sans pitié pour un pauvre diable auquel son état, plus qu'anormal, devait au moins servir d'excuse; frappant à qui mieux mieux, ils ont littéralement failli l'assommer. Après quoi, et probablement pour que la légalité n'y perdît rien, ces deux magistrats sont allés gravement requérir gendarmerie et troupe de ligne, et, avec un déploiement de forces ridicule, sont revenus un instant après core remis de tous les coups par lui bus et reçus, pouvait à peine se tenir sur ses jambes.

« Voilà de la bouffonnerie, sans doute; mais ce mode brutal de répression de la part de deux magistrats, deux fonctionnaires publics, ne rappelle-t-il pas tout à fait le régime Cosaque prêté par Napoléon? — et une semblable administration n'expliquerait-elle point la répugnance naturelle de la population à vouloir s'y soumettre. — Que vous en semble? »

Disons aussi que la garde nationale, que le conseil municipal ne répondent point à l'appel des nouvelles autorités et leur refusent tout concours; que des bandes nombreuses parcourent, tous les soirs, les rues de la ville, en proférant des menaces, et en faisant entendre, sous certaines fenêtres, les cris de : *A bas J...n! à bas les royalistes! à bas les ventrus!*

« La présence même d'une nombreuse garnison est impuissante à comprimer ces manifestations populaires qui trahissent la profonde irritation des esprits.

« Autorités méconvenues, — conseil municipal et garde nationale nuls, — cris et menaces incessants... La ville de Belley est donc dans un état incontestable d'insurrection et d'anarchie.

« Une si singulière situation, un si affligeant état de choses, doivent-ils durer? et à quoi faut-il les attribuer? L'influence de M. Roselli-Mollet, que quelques-uns représentent, on ne sait pourquoi, comme un candidat de la République rouge, suffirait-elle à faire naître et à perpétuer, elle seule, une telle perturbation? — Il est difficile de l'admettre. — La véritable cause n'en serait-elle point plutôt dans de justes motifs de plaintes, dans le mécontentement réel de la population? — N'est-ce point que d'ambitieux intrigants, ardents à toutes les curées, et serviteurs fervents bien connus de l'ancien système de corruption, jetés par les faveurs ministérielles à la tête d'un pays dont ils ont longtemps froissé le patriotisme, semblent s'y être aujourd'hui plus que jamais intronisés — quand même? — Cela est plus vraisemblable. D'un autre côté, l'on nous assure que des motifs politiques ne seraient point seuls la source de l'irritation, et que certaines particularités de la vie privée et publique de quelques uns de ces messieurs sont loin d'y être étrangères. La population n'en voudrait plus, voilà tout; elle désirerait un remaniement à peu près complet dans l'ordre judiciaire et administratif, et elle a, dit-on, pour cela de fort bonnes raisons. On nous promet des renseignements. Espérons que la vérité se fera jour, et que le gouvernement saura, s'il le faut, prendre des mesures pour donner satisfaction à l'opinion publique. »

LA PRESSE a commencé aujourd'hui la publication des Mémoires d'Outre-Tombe, par Chateaubriand, achetés 96,000 fr. — On s'abonne à Paris, rue Montmartre, 51. — Prix : 6 mois, 48 fr. — 3 mois, 40 fr.

Bourse de Paris du 11 novembre 1849.

Cinq pour cent, 64 60. — Dito fin courant, 64 55. — Trois pour cent, 42 30. — Dito fin courant, 42 30. — Quatre pour cent, » ».	Quatre canaux, 815 ».
Actions de la banque, 1325 ».	Rentes de Naples, » ».
	Dette active d'Espagne, » ».
	Emprunt romain, 63 5/8.
	Oblig. piémontaise, » ».

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans, . . . 576 75	Orléans-Vierzon, . . . 217 50
Paris à Rouen, . . . 365	Montereau à Troyes, . . . » »
Rouen au Havre, . . . 163	Nord, . . . 342 50
Paris à Strasbourg, . . . 327 50	Amiens-Boulogne, . . . » »
Paris à Lyon, . . . 335	Tours à Nantes, . . . 311 25
Avignon à Marseille, . . . 150	Dieppe, . . . » »
Versailles, rive droite, . . . » »	Bordeaux à Cette, . . . » »
Id. rive gauche, . . . 90	Lyon à Avignon, . . . » »
Bâle à Strasbourg, . . . » »	Centre, . . . » »
Saint-Germain, . . . » »	Paris à Sceaux, . . . » »
Orléans-Bordeaux, . . . 362 50	Sceaux, . . . » »

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

OUVERTURE DES MAGASINS

LA VILLE D'ELBEUF,

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET DE COMMANDES;

HAUTES NOUVEAUTÉS DE PARIS.

L'OFFICE PARISIEN se charge des abonnements à tous les journaux de Paris à des conditions plus économiques qu'on ne peut les obtenir par tout autre mode d'abonnement, même direct. S'adresser au Salon de Lecture, place de l'Herberie, 2.

VÉSICATOIRES. Taffetas épispastiques et serviettes pour l'entretien parfait, commode et secret des vésicatoires et en obtenir tous les bons effets. A Paris, faubourg Montmartre, 76. Ici, dans les pharmacies bien assorties.

ON TROMPE le public quand on lui vend, n'importe à quel prix, sous le nom de Capsules au copahu, des pilules grossièrement enduites d'une substance quelconque. LES

CAPSULES MOTHES

sont les seules contenant à l'état de pureté primitive toutes les substances de désagréable saveur. B. DE COPAHU, HUILE DE F. DE MORUE, DE RAIE, ESSENCE DE THÉRÉBENTINE, CUBEBS, QUININE, RHUBARBE, etc., etc., à Paris, rue Sainte-Anne, 29, au 1^{er}, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (Approbation de l'Académie de médecine.) Quinze ans de succès incontestables.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, Rue Centrale.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs : pituite, asthme, constipation, algèbre, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections goutteuses et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

RIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.